REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202436-20251210-75_2025-DE

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix décembre, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	10

Date de la convocation : 02/12/2025

Présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : LOZAC'H Christophe, PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : NOHAÏC Thierry ;

Procuration : Madame Elaine WRIGT a donné procuration à Madame Christelle JEGOU.

Madame Sylvie LE DÛ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 75/2025 : Décision modificative n°6 – Budget commune

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60612		3 000,00	
D F 011 60622		5 000,00	
D F 011 611		2 500,00	
D F 011 6161		3 000,00	
D F 023 023 (ordre)	51 500,00		
D F 65 65311		4 000,00	
D F 65 65568		4 000,00	
D I 204 204182 102	2 000,00		
D I 21 2151 152		12 530,00	
D I 21 2152 147	8 550,00		
D I 21 2188 116	1 000,00		
D I 23 2315 147	70 000,00		
R F 70 70878	6 000,00		
R F 73 73223	5 000,00		
R F 74 74111	1 000,00		
R F 74 741121	9 800,00		
R F 77 773	8 200,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	51 500,00		
R I 024 024 OPFI	17 520,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** la décision modificative n°6

-**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches correspondantes à cette affaire.

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

La secrétaire de séance,
Sylvie LE DÛ